

# Vieillesse de la population : qui paiera la note de la santé ?

**Bientôt, les fameux *baby-boomers* entreront dans le troisième âge, ce qui devrait se traduire par une progression phénoménale de la demande de soins de santé. Les générations suivantes, moins imposantes, pourront-elles en éponger les coûts ? Non, répondait catégoriquement Jacques Légaré, professeur de démographie à l'Université de Montréal, lors d'une conférence qu'il a prononcée en avril dernier dans le cadre des rencontres organisées par Les Fonds d'investissement FMOQ inc.**

**L**A SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC se distingue de celle de ses voisins d'Amérique et de celle des pays européens. En effet, le *baby-boom*, cette poussée de la natalité observée entre 1946 et 1966, a atteint chez nous des proportions spectaculaires, inégalées dans tout l'Occident. En revanche, le déclin des naissances qui a suivi, aussi appelé *baby-bust*, a été plus rapide et plus prononcé au Québec que partout ailleurs dans les pays industrialisés, à l'exception cependant de l'Italie, où le taux de natalité est encore plus faible que chez nous. Rappelons que ce taux, qui s'établit à 1,5 enfant par femme, demeure nettement inférieur à l'indice de remplacement de la population, fixé à 2 enfants par femme. Autrement dit, on dénombre ici moins de naissances que de décès.

Les *baby-boomers* forment donc au Québec le plus large segment de population. Et, bien sûr, ils vieillissent. Leur poids démographique est tel en regard des autres générations, et la natalité est si chétive, que dans les décennies à venir, le quart environ des citoyens du Québec seront des personnes de 65 ans et plus. Or, à l'heure actuelle, le troisième âge ne représente que 9 % de la population.

« Examinons l'évolution de l'âge médian au Québec, nous propose le professeur Jacques Légaré. De quoi s'agit-il ? D'un âge charnière : au-dessus se trouve la moitié de la population et au-dessous, l'autre moitié. Eh bien ! L'âge médian était de 20 ans seulement chez nous, au début du 20<sup>e</sup> siècle. En 2051, l'âge médian de la population sera passé à 50 ans. »

Et tandis que grandit la cohorte de personnes âgées, la population active, elle, ne cesse de décroître. En fait, les experts prévoient qu'il y aura chaque année davantage de nouveaux retraités que de nouveaux arrivants sur le marché de la main-d'œuvre, si bien que dans un demi-siècle,

on recensera un travailleur pour un pensionné !

## Manquons-nous de prévoyance ?

Ainsi, le nombre de contribuables salariés tend à diminuer graduellement, mais le nombre de bénéficiaires potentiels de programmes gouvernementaux destinés aux aînés va, quant à lui, grimper. D'ores et déjà, on peut s'attendre à ce que nos *baby-boomers*, en avançant en âge, réclament des services accrus de maintien à domicile, de soins de longue durée et d'hébergement, d'autant plus qu'ils sont susceptibles de vivre encore plus longtemps que leurs parents ! « Les progrès de la médecine et de la science étant ce qu'ils sont, explique le professeur Légaré, l'espérance de vie allonge continuellement. Du coup, la proportion des grands vieillards, soit les personnes de 80 ans et plus, augmentera. Actuellement, ces grands vieillards, constituent 15 % de la population âgée de 65 ans et plus. Bientôt, ils en formeront plus du tiers ! Le problème, c'est que les coûts sociaux grandissent avec l'âge. Par exemple, pour subvenir aux besoins d'un grand vieillard l'État doit dépenser jusqu'à 25 000 \$ par année, soit 10 000 \$ de plus que pour une personne de 65 ans. »

Les prochaines générations disposeront-elles des ressources nécessaires pour faire face à une croissance aussi forte et aussi durable de la demande de soins de santé ? Évidemment non, selon le professeur Jacques Légaré, car ceux qui remplaceront les *baby-boomers* sur le marché du travail ne seront pas suffisamment nombreux et ils ne consentiront jamais à voir s'envoler une bonne part de leur salaire en impôt au profit de leurs aînés.

« Pourtant, s'étonne le démographe Légaré, notre société a fait preuve de prévoyance en matière de revenus de retraite. Nous avons compris assez rapidement que les pro-

grammes de rentes des gouvernements ne permettraient pas d'assurer aux *baby-boomers* un revenu de retraite décent. Aussi, nous avons pris toute une série de mesures : majoration du taux de cotisation au Régime de rentes du Québec dans le but de constituer une réserve, incitation à l'épargne-retraite individuelle, sous forme de REER, et collective, sous forme de caisse d'entreprise (ou, si vous préférez, de fonds de pension), afin de diversifier les sources de revenus de retraite et de réduire notre dépendance aux prestations de l'État. Pourquoi ne pas nous préparer de la même façon à la flambée prévisible des coûts de la santé? »

D'après le professeur Légaré, il conviendrait dès maintenant de créer une « caisse santé », c'est-à-dire d'accumuler une réserve en vue des décennies à venir, comme le font plusieurs pays européens. La question est lancée. Le débat reste à venir...

**La présentation de cette conférence est disponible sur notre site Internet à l'adresse :**

**[www.fonds fmoq.com](http://www.fonds fmoq.com)**

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1111,  
Montréal (Québec) H3G 1R8  
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ;  
télécopieur : (514) 868-2088

2960, boul. Laurier, bureau 040,  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4S1  
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ;  
télécopieur : (418) 657-7418

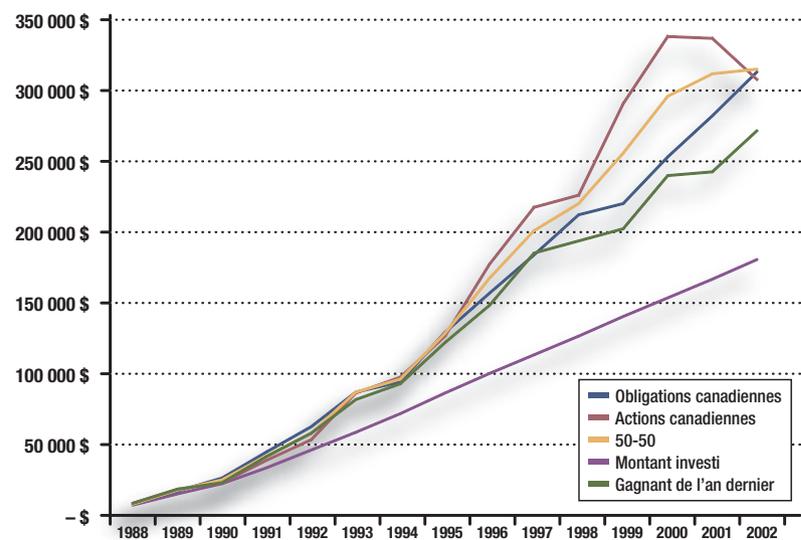
Courriel : [info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)  
Site Internet : [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

Lignes d'information automatisées :  
(514) 868-2087 ou 1 800 641-9929

## R E C T I F I C A T I F

**Dans l'article intitulé *Actions ou obligations ?* publié dans notre dernière livraison, les couleurs associées aux légendes des tableaux (reproduits aux pages 125 et 126) étaient erronées. Pour le bénéfice de nos lecteurs et lectrices, nous les reproduisons ci-dessous avec les légendes appropriées. Nous vous prions de nous excuser pour cette erreur survenue au cours de l'étape de la mise en page.**

**Tableau I. Accroissement d'un REER depuis 15 ans**



**Tableau II. Écarts entre le rendement annuel des actions et des obligations**

